

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents                      qui ont pris  
au Conseil En exercice    part à la  
Municipal                      Délibération

Séance du 12 décembre 2017

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille dix sept-----

et le 12 décembre

Date de  
convocation

06/12/2017

Date  
d'affichage  
06/12/2017

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève (avec procuration de M. LABEYRIE Nicolas), FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme DAL BEN Carine, Mme PLOQUIN Cécile, M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M. CASTAY Jean-Marc.

Excusé : M. LABEYRIE Nicolas (procuration à Mme CUZACQ Geneviève).

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

*Frais de déplacement des agents recenseurs.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents recenseurs peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire, prévue par le décret du 19 juillet 2001 relatif aux déplacements des agents des collectivités locales, avec un montant annuel maximum de 210 €,

Considérant les nombreux déplacements des agents recenseurs,

Monsieur le Maire propose de leur allouer cette indemnité,  
Le Conseil Municipal,  
Oùï les explications de Monsieur le MAIRE,  
Accepte cette proposition.

Fait à MONTREAL le 12 décembre 2017.

**Le Maire,**